



DÉCLARATION LIMINAIRE

GT DIE ...

Du 5 novembre 2025

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs.

La **CFDT** va encore une fois vous alerter sur l'état moral des agents de la DIE.

Les départs, pas ou mal remplacés, l'augmentation de la charge de travail dans le contexte international actuel font exploser les équipes et les agents sur le terrain. Travailler dans les centres de la DIE aujourd'hui, c'est jouer à l'équilibriste avec les budgets englués, les besoins des armées, la pression des industriels, celle des UM, une programmation d'essais délirante, les demandes permanentes de moutons à 5 pattes, l'extrême lourdeur administrative dans tous les pans d'activité, le dictat du reporting, la SSI impossible, l'absence de délégation et de confiance, la difficulté à obtenir des décisions ou des choix clairs, l'absence de reconnaissance, le blocage des salaires, l'appauvrissement des avancements !

Les agents de la DIE ont beau avoir une conscience professionnelle importante et la conviction de l'importance de leur travail, ils s'épuisent à grande vitesse.

La **CFDT** constate régulièrement des cas de burnout d'agents compétents, motivés, des meneurs voire de mentors. La Défense devient une machine à broyer ses agents les plus motivés.

La **CFDT** vous le redemande encore, quand est-ce que ce ministère va donner à ses agents, les moyens, la reconnaissance et la confiance au bon niveau pour réaliser leur travail avec le niveau de qualité et de sérénité que nécessitent la mission et le contexte ?

Un exemple parmi d'autres, la sécurité informatique. Tout le monde convient qu'il est absolument indispensable aujourd'hui de sécuriser nos données. C'est une évidence. Les instances de la SSI n'ont cessé de répéter aux agents qu'ils sont responsables, pénalement, s'ils enfreignent les règles dictatoriales. Mais quand il est nécessaire de faire des investissements pour donner aux



DÉFENSE

DÉCLARATION LIMINAIRE

agents les moyens de respecter ces règles, il n'y a plus personne. « Empire » nous propose des solutions pour 2030 ! Des solutions techniques sont à mettre en place, mais il n'y a pas de budget pour les financer ! Que doivent faire les agents qui dans les centres, sur le terrain, sont confrontés à des équations impossibles ? Comment peuvent-ils se protéger pénalement quand l'administration ne leur en donne pas les moyens ?

La **CFDT** vous le demande, à l'aulne de ce qui existe pour de la sécurité et la santé, peuvent-ils faire valoir un droit de retrait face à un risque pénal encouru ?

La **CFDT** sait que tout cela n'est pas simple, mais nous voulons que l'administration comprenne que de plus en plus d'agents sont en souffrance réelle car ils se sentent totalement dépassés et impuissants face à un environnement professionnel déviant qu'ils ne sont plus en mesure de maîtriser.

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs,

Merci de votre écoute

Paris, le 12 novembre 2025 ●